

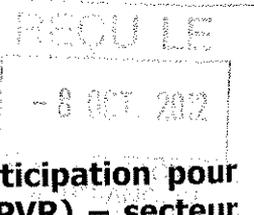


Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Assainissement

DELIBERATION

N°2012-144 du 2 octobre 2012



OBJET : Convention relative à la participation pour voies nouvelles et réseaux (PVR) – secteur de Pramorel/Champ de Blanc – Commune de Briançon

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Briançon en date du 5 août 2010 instaurant le régime de participations pour le financement des voies et réseaux (PVR) destinés à permettre l'implantation de constructions sur les terrains nouvellement desservis et situés sur le secteur de Pramorel/Champ de Blanc,

Considérant que l'ouverture à l'urbanisation de la zone a nécessité une extension de réseau d'assainissement d'un montant total de 204 844 € TTC,

Considérant que la Commune a intégré dans son calcul de PVR, une part assainissement de 27 000 euros TTC correspondant à la réalisation de l'extension de réseau située dans le périmètre d'application de la PVR.

Considérant que pour permettre le reversement de cette somme, une convention doit être établie entre la Commune et la Communauté de Communes,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 17 septembre 2012,

Vu l'avis du Bureau en date du 25 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve la convention établie avec la Commune de Briançon ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la dite convention annexée à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012

Date affichage : 09 OCT. 2012